
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2025

Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes

8, rue du Maréchal Leclerc 85100 Les Sables d'Olonne

Email: contact@apno.fr - site internet: apno.fr

Nombre de membres présents habilités à voter: 66

Nombre de membres habilités représentés: 52

ORDRE DU JOUR UNIQUE

➤ Modification des Statuts de 2019

Le 22 mars 2025, aux Sables d'Olonne, les membres de l'Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes se sont réunis au lycée Savary de Mauléon en Assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidente datée du 10 mars 2025. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- statuts en vigueur avec indication des modifications projetées en couleur.

La feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, figure en annexe du présent compte-rendu.

L'Assemblée est présidée par Nicole Barot, présidente de l'association et assistée d'une secrétaire de séance, Pascale Leconte, secrétaire de l'association.

La séance est ouverte à 14h30

Nicole Barot rappelle qu'au terme de 54 ans d'existence, l'APNO est encore riche de ses adhérents premiers et cite notamment la présence régulière de madame Geneviève ZOE, pilier de l'APNO qui a donc connu les tous premiers statuts de 1971, modifiés en 1975, 2010 et 2019 (les derniers en vigueur). Le comptage et la vérification des pouvoirs des adhérents s'effectue pendant la présentation synthétique des principales modifications envisagées qui sont projetées à l'écran. Elles concernent essentiellement:

- la mise à jour des articles 1 à 3 relatifs aux objets statutaires suivant l'évolution des codes de l'Environnement et de l'Urbanisme, dont la citation du Repair Café,
- la possibilité pour le Conseil d'administration, élargi à 19 membres, d'élire 2 ou 3 coprésidents au lieu d'un président ainsi que de rajouter une(e) secrétaire adjoint(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e),
- et la simplification du processus de convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire.

A l'issue de cette courte présentation, il est annoncé que le quorum est atteint et permet donc de procéder au vote.

La modification des statuts telle que présentée est adoptée à l'unanimité.

La rédaction nouvelle des statuts figure en annexe au présent compte-rendu.

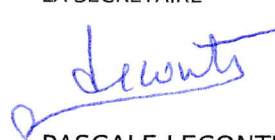
FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE À 15 H

LA PRÉSIDENTE



NICOLE BAROT

LA SECRÉTAIRE



PASCALE LECONTE